

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1944

17 octobre 2006

SOMMAIRE

Accipiter Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	93297	Gesma, S.à r.l., Mamer	93288
African Financial Holding S.A., Luxembourg	93270	Glycine S.A., Luxembourg	93289
Allalin Invest S.A., Luxembourg	93288	Graal Soft, S.à r.l. (GB), succursale de Luxembourg, Luxembourg	93296
Amati International S.A., Luxembourg	93272	Grand Vianden S.A., Luxembourg	93267
Apax Finance & Incentive II, S.à r.l., Luxembourg	93311	I. De Monbalsan S.A., Esch-sur-Sûre	93270
ATC Secretarial Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	93312	Immovest S.A., Luxembourg	93272
Berton Company S.A., Luxembourg	93309	Interoffice S.A., Echternach	93266
Bradley Invest Holding S.A., Diekirch	93266	Jet Service Corporate S.A., Luxembourg	93267
Camyba S.A., Luxembourg	93311	Kabrya S.A.H., Diekirch	93266
Carena Holdings S.A., Luxembourg	93311	Kamalichan Holding, S.à r.l., Luxembourg	93292
Carlson Fund Management Company S.A., Lu- xembourg	93273	Lumawi S.A., Luxembourg	93304
Carlson Fund Management Company S.A., Lu- xembourg	93278	LW Forum Absolute Return Investment, S.à r.l., Luxembourg	93298
Cashmere S.A., Luxembourg	93309	Medina, S.à r.l., Luxembourg	93272
CFOLB Venture One S.A., Luxembourg	93287	Menara, S.à r.l., Luxembourg	93271
Compagnie Internationale de Participations Auto- mobiles S.A., Luxembourg	93311	Mondi German Investments S.A., Luxembourg	93310
Danube Holding S.A., Luxembourg	93310	Mondi Inflatable Packaging S.A., Luxembourg	93304
Delhaize Luxembourg S.A., Kehlen	93297	Mondi Packaging, S.à r.l., Luxembourg	93304
Devimus International S.A., Luxembourg	93278	Mustang Invest S.A.H., Diekirch	93270
Diffusion Finance, S.à r.l., Luxembourg	93272	Octir International S.A., Luxembourg	93311
Empa Investment S.A., Luxembourg	93271	Photo Invest S.A.H., Luxembourg	93295
Empa Investment S.A., Luxembourg	93271	Polena S.A., Luxembourg	93270
Empa Investment S.A., Luxembourg	93271	Polyfinances S.A., Luxembourg	93272
Euro Investment and Finance S.A., Luxembourg	93273	Public Safety Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	93284
Euro Investment and Finance S.A., Luxembourg	93273	Public Safety Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	93287
Euro Investment and Finance S.A., Luxembourg	93273	REPE N°1 - Greenwich, S.à r.l., Luxembourg	93271
Fargo Investment Holdings S.A., Luxembourg	93291	River Oaks, S.à r.l., Luxembourg	93305
Finka S.A., Luxembourg	93283	Seniorentreff Téteng, A.s.b.l., Tétange	93268
Finka S.A., Luxembourg	93284	Stoffels S.C., Boulaide	93268
Fribeck Maison Plus S.A., Remich	93296	Sun Hotels International S.A.H., Luxembourg	93288
Fribeck Maison Plus S.A., Remich	93297	Thiel AS Logistics AG, Grevenmacher	93309
Galey & Lord Investments Holding, S.à r.l., Lu- xembourg	93292	Tricla Holding, S.à r.l., Luxembourg	93309
Galey & Lord Investments Holding, S.à r.l., Lu- xembourg	93294	Viking II, S.à r.l., Luxembourg	93288
Gesma, S.à r.l., Mamer	93288	Votum, S.à r.l., Luxembourg	93294
		Voyages Kayser S.A., Berlé	93267
		Voyages Kayser S.A., Berlé	93267
		Walferdange S.A., Luxembourg	93309
		Wiarg International Holding S.A., Luxembourg	93292

93266

BRADLEY INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 111.334.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 23 juin 2006 que:

1) L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur:

- Madame Tatiana Reding, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20, née le 1^{er} mai 1964 à Luxembourg.

2) L'assemblée nomme comme nouveau administrateur de la société BRADLEY INVEST HOLDING S.A.:

- La société START 56, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 juin 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Diekirch, le 5 juillet 2006, réf. DSO-BS00046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(967780.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 juillet 2006.

KABRYA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 110.109.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 23 juin 2006 que:

1) L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur:

- Madame Tatiana Reding, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20, née le 1^{er} mai 1964 à Luxembourg.

2) L'assemblée nomme comme nouveau administrateur de la société KABRYA S.A.H.:

- La société START 56, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 juin 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Diekirch, le 5 juillet 2006, réf. DSO-BS00048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(967777.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 juillet 2006.

INTEROFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R. C. Luxembourg B 96.885.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 24 mars 2006

Tous les membres du conseil d'administration sont présents.

Après délibération, le conseil d'administration a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Monsieur Jean-Paul Kries, employé privé, demeurant au 3A, rue Principale, L-9370 Gilsorf est nommé président du conseil d'administration de la société.

Echternach, le 24 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(966229.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juillet 2006.

VOYAGES KAYSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9636 Berlé, 5, um Bierg.
R. C. Luxembourg B 115.598.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société
tenue le 27 juin 2006 à 10.30 heures à Berlé*

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et de l'article 9 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires ainsi que la représentation de la société à Monsieur Christian Simon qui portera le titre d'administrateur-délégué à la gestion.

La durée du mandat du nouvel administrateur-délégué est fixée pour une durée indéterminée.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 30 juin 2006, réf. DSO-BR00390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(966201.5//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juillet 2006.

VOYAGES KAYSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9636 Berlé, 5, um Bierg.
R. C. Luxembourg B 115.598.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue le 27 juin 2006 à 10.00 heures à Berlé*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Joseph Kayser de son poste d'administrateur-délégué. Il continuera à exercer son mandat comme administrateur.

Conformément à l'article 9 des statuts et l'article 60 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires de la société ainsi que la représentation de la société à Monsieur Christian Simon qui portera le titre d'administrateur-délégué à la gestion.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 30 juin 2006, réf. DSO-BR00389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(966201.4//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juillet 2006.

GRAND VIANDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 105.254.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10799, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081809.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

JET SERVICE CORPORATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 93.151.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(083327.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

STOFFELS, Société Civile.

Siège social: L-9633 Boulaide, 12, rue St. Hubert.
R. C. Luxembourg E 759.

DISSOLUTION

Lors de l'assemblée générale du 10 mars 2006, la dissolution de la société civile STOFFELS a été décidée en commun accord des deux associées,

Feinen Josette, née le 11 décembre 1959 a Wiltz demeurant à Eschdorf, 2, um Hougericht (L-9151), et
Vinandy Myriam, née le 4 juin 1963 à Ettelbruck, demeurant à Beaufort, 26, rue de Grundhof (L-6315).
La liquidation sera faite à part égale entre les deux associées.

Boulaide, le 10 mars 2006.

J. Feinen / M. Vinandy.

Enregistré à Diekirch, le 30 juin 2006, réf. DSO-BR00386. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(964813.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 juillet 2006.

SENIORENTREFF TÉITENG, A.s.b.l., Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: L-3771 Tétange, rue de la Gare.
H. R. Luxemburg F 3.925.

STATUTEN

Kapitel 1 - Name, Sitz, Dauer der Vereinigung

Art. 1. Die Unterzeichneten haben unter sich vereinbart eine Vereinigung ohne Gewinnzweck zu gründen, mit der Bezeichnung SENIORENTREFF TÉITENG, entsprechend,

- den vorliegenden Statuten
- dem Gesetz vom 21. April 1928 über die Vereinigungen und Stiftungen ohne Gewinnzweck, abgeändert durch die Gesetze vom 22. Februar 1984 und 4. März 1994 und anwendbar für alle Fragen welche nicht von den vorliegenden Statuten geregelt sind.

Folgen die Namen, Vornamen, Berufsbezeichnung, Wohnsitz und Nationalität der Gründungsmitglieder:

Biasini Camille, Rentner, Kayl, Luxemburger
Kellner-Hansen Anne Marie, Rentnerin, Tetingen, Luxemburgerin
Oberweis-Urhausen Marie, Rentnerin, Tetingen, Luxemburgerin
Rodenbourg-Michels Cécile, Rentnerin, Tetingen, Luxemburgerin
Siebenbour-Schmartz Maire-Thérèse, Rentnerin, Tetingen, Luxemburgerin
Siedler Edmond, Geschäftsmann, Tetingen, Luxemburger
Siedler-Thill Marie, Geschäftsfrau, Tetingen, Luxemburgerin

Art. 2. Sein Hauptsitz befindet sich im «Gare de Tétange», rue de la gare, L-3771 Tétange und/oder auf dem Gebiet der Gemeinde Kayl.

Art. 3. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Kapitel 2 - Aufgaben

Art. 4. Die Vereinigung hat folgende Ziele:

- Zusammenfassen der älteren Personen, ob Sie pensioniert, betagt oder allein leben.
- Förderung und Unterstützung von sozialen und kulturellen Initiativen für ältere Leute.
- Beratung, Unterstützung und Hilfestellung auf allen Ebenen: sozial, kulturell und andere.

Art. 5. Die Vereinigung kann Mitglied in nationalen oder internationalen Organisationen/Gruppierungen sein, um ihre Ziele zu erreichen.

Art. 6. Die Vereinigung ist parteipolitisch neutral und konfessionslos.

Kapitel 3 - Mitglieder, Erwerb, Rücktritt, Verlust und Beitrag

Art. 7. Die Vereinigung besteht aus effektiven Mitgliedern und die Mindestzahl wird auf 7 festgesetzt.

Art. 8. Effektives Mitglied der Vereinigung kann jede natürliche Person werden, welche schriftlich die vorliegenden Statuten anerkennt und den jährlichen Beitrag zahlt.

Art. 9. Die ordentliche Generalversammlung legt den jährlichen Beitrag fest, welcher 25,- Euro überschreiten darf.

Art. 10. Die Generalversammlung billigt die Liste der effektiven Mitglieder, welche das alleinige Stimmrecht haben.

Art. 11. Rücktritt und Verlust der Mitgliedschaft sind per Gesetz vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck geregelt.

Art. 12. Jedes effektive Mitglied, welches gegen die vorliegenden Statuten handelt, und/oder der Vereinigung und/oder ihren Mitgliedern durch sein Verhalten Schaden zugefügt oder den Weisungen des Vorstandes nicht Folge geleistet oder zuwider gehandelt hat, wird als Mitglied ausgeschlossen.

Art. 13. Jedes effektive Mitglied, welches seinen jährlichen Beitrag nicht bezahlt, wird aus der Vereinigung ausgeschlossen.

Art. 14. Der Ausschluss eines effektiven Mitgliedes erfolgt gemäss den vorliegenden Statuten durch die Generalversammlung, auf Vorschlag des Vorstandes. Das ausgeschlossene Mitglied wird schriftlich über diesen Entscheid informiert. Für den Ausschluss eines effektiven Mitgliedes bedarf es einer zwei Drittel (2/3) Mehrheit.

Art. 15. Die Vereinigung kann Ehrenmitglieder und/oder Spender haben. Diese einfachen Mitglieder haben kein Stimmrecht.

Kapitel 4 - Generalversammlung

Art. 16. Die Befugnisse und der Verlauf der Generalversammlung sind per Gesetz vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck geregelt.

Art. 17. Die obligatorischen Befugnisse der Generalversammlung begreifen das Recht:

- 1° gegebenenfalls die Statuten zu ändern;
- 2° die Ernennung (Wahl) und/oder die Auflösung des Vorstandes zu befinden;
- 3° die Amtsenthebung eines Mitgliedes des Vorstandes einzuleiten;
- 4° die Bezeichnung der Kassenrevisoren;
- 5° jährlich über das Budget und die Rechnungsablegung des Vorstandes zu befinden;
- 6° die Auflösung der Vereinigung zu entscheiden.

Art. 18. Die Generalversammlung wird gemäss den vorliegenden Statuten vom Vorstand einberufen. Der Vorstand ist verpflichtet eine außerordentliche Generalversammlung einzuberufen, wenn ein schriftlicher, von 1/5 der effektiven Mitglieder unterschriebener, begründeter Antrag zugeht.

Art. 19. Die Einberufung der Generalversammlung und die Bekanntgabe der Tagesordnung wird durch eine persönliche Einladung spätestens acht (8) Tage vor dem festgesetzten Versammlungstag vom Vorstand vorgenommen.

Art. 20. Die Abstimmungen und/oder die Beschlüsse werden mit der einfachen Mehrheit der effektiven Mitglieder genommen, außer in dem Fall wo die vorliegenden Statuten und/oder das Gesetz es anders vorsieht.

Art. 21. Die Beschlüsse von der Generalversammlung werden in ein Register eingetragen, das vom Präsidenten und Sekretär unterschrieben und am Hauptsitz der Vereinigung aufbewahrt wird.

Kapitel 5 - Vorstand

Art. 22. Die Vereinigung wird vom einem Vorstand geleitet, welcher aus mindestens drei (3) Mitgliedern und aus maximal fünfzehn (15) Mitgliedern besteht, welche von einer Generalversammlung gewählt werden.

Art. 23. Der Vorstand wird von der Generalversammlung mit relativer Mehrheit für die Dauer von zwei (2) Jahren gewählt. Die austretenden Mitglieder sind wieder wählbar, wenn ein schriftlicher Antrag vorliegt. Die Kandidaturerklärungen sind bis zu dem in der schriftlichen Einladung festgelegten Datum per Brief, Fax oder E-mail einzureichen.

Art. 24. Ist ein Posten innerhalb des Vorstandes nicht besetzt, so hat der Vorstand die Möglichkeit ein effektives Mitglied hinzuwählen bis zur nächsten Generalversammlung.

Art. 25. Der Vorstand wählt einen Präsidenten/Präsidentin, einen oder zwei Vize-Präsidenten,/Vize-Präsidentin einen Sekretär/Sekretärin und einen Kassierer/Kassiererin.

Art. 26. Als geschäftsführendes Organ hat der Vorstand alle Aufgaben, die sich aus den Statuten, den Beschlüssen der Generalversammlung ergeben, durchzuführen und gewissenhaft zu erfüllen.

Art. 27. Der Vorstand tritt auf Einladung des Präsidenten/Präsidentin oder der Mehrheit der Vorstandsmitglieder zusammen, so oft es die Interessen und die Geschäfte der Vereinigung erfordern, jedoch mindestens vier mal im Jahr. Die Entscheidungen werden mit absoluter Mehrheit der Abstimmenden getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Präsidenten/Präsidentin oder des Stellvertreters/Stellvertreterin ausschlaggebend. Er ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder zugegen ist.

Kapitel 6 - Vermögen, Auflösung, Liquidierung

Art. 28. Die Einnahmen der Vereinigung bestehen aus:

- 1° den Beiträgen der Mitglieder;
- 2° den Zinsen sowie dem Eintrag der Kapitalanlagen;
- 3° den Spenden;
- 4° Zuschüsse.

Art. 29. Die Auflösung und Liquidierung der Vereinigung werden durch die Artikel 18 bis 25 des Gesetzes vom 21. April 1928 geregelt. Das Vermögen der Vereinigung wird dem Sozialbüro der Gemeinde Kayl überwiesen.

Art. 30. Jede Änderung an der Liste der Vorstandsmitglieder oder den vorliegenden Statuten müssen gemäss Gesetz vom 21. April 1928 über Vereinigungen ohne Gewinnzweck dem Handels- und Gesellschaftsregister mitgeteilt werden.

Tetingen, den 26. Juni 2006.

M. C. Biasini / Mme A.-M. Kellner-Hansen / Mme M. Siedler-Thill. / Mme C. Rodebourg-Michels
Präsident / Kassiererin / Sekretärin / Vice-Präsident

Mme M. Oberweis-Urhausen / Mme M.-T. Siebenbour-Schmartz / M. E. Siedler
Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00825. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(081741.3//103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

93270

MUSTANG INVEST S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 109.407.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 21 juin 2006 que:

1) L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur:

- Madame Tatiana Reding, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20, née le 1^{er} mai 1964 à Luxembourg.

2) L'assemblée nomme comme nouveau administrateur de la société MUSTANG INVEST S.A.H.:

- La société START 56, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 juin 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Diekirch, le 5 juillet 2006, réf. DSO-BS00049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(967775.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 juillet 2006.

I. DE MONBALSAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 15, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 101.339.

Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2006

En ce jour, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme I. DE MONBALSAN S.A., dont le siège social est situé à Esch-Syr-Sûre, Op der Lay, 5.

L'assemblée se déclarant valablement constituée, l'ensemble des actionnaires propriétaires d'actions étant présents, a, à l'unanimité des voix, décidé de transférer le siège social de Esch-Sur-Sûre, 5, Op der Lay à Esch-Sur-Sûre, au 15, rue de l'Eglise.

Fait à Esch-Sur-Sûre, le 20 mai 2006.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 8 juin 2006, réf. DSO-BR00059. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M Siebenaler.

(964483.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2006.

POLENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 54.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10720, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081843.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 18.135.000,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.633.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(083415.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

93271

EMPA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 73.598.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083069.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

EMPA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.598.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083072.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

EMPA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.598.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083074.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

MENARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 100.748.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083078.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

REPE N°1 - GREENWICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 93.156.

En date du 23 mars 2006, BUTTERFIELD MANAGEMENT SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, avec siège social au Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey GY1 3AP, Channel Islands (détenteur de 193 parts sociales de type A) a cédé 96 parts sociales de type A à HERITAGE GROUP DEVELOPMENTS LIMITED, avec siège social 9, Great Chesterford Court, Essex CB10 1PF, Royaume-Uni.

En conséquence,

BUTTERFIELD MANAGEMENT SERVICES (GUERNSEY) LIMITED détient 97 parts sociales A

LAING O'ROURKE CAPITAL LIMITED détient 250 parts sociales B

HERITAGE GROUP DEVELOPMENTS LIMITED détient 96 parts sociales A

URBAN SOLUTIONS LIMITED détient 57 parts sociales A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083240.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

MEDINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 95.825.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083081.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

DIFFUSION FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 38.605.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083111.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

AMATI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.869.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMATI INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(083413.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

IMMOVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 81.644.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOVEST S.A.

LOUV, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(083414.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

POLYFINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.621.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLYFINANCES S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(083418.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

EURO INVESTMENT AND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 88.222.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Signature.

(083420.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

EURO INVESTMENT AND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 88.222.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Signature.

(083422.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

EURO INVESTMENT AND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 88.222.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Signature.

(083423.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

CARLSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 34.518.

In the year two thousand and six, on the twenty eighth of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich,

was held the extraordinary general meeting of shareholders of CARLSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 14th August 1990 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 398 on 25th October 1990, last modified by a deed received by notary Marc Elter, residing in Luxembourg, on October 14th December 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 95 on February 23rd 1996,

The meeting is called to order at 3.30 pm by Mrs Christelle Vaudémont, private employee, residing professionally in Luxembourg, who acts as the Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mrs Antoinette Farese, private employee, residing professionally in Luxembourg. The Meeting elects as scrutineer Mrs Julie Dedrich, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Submission of the Company to the provision of Chapter 13 of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the «2002 Law»).

2. Subsequent amendment of the articles 3, 9, 14, 15, 17, 20, 21, 22, 24 and 27 of the Articles of Incorporation of the Company.

3. Increase of the Company's share capital, by incorporation of results brought forward, of three hundred and one thousand and fifty three Euro (301,053.- EUR), i.e. from one hundred twenty three thousand nine hundred and forty seven Euro (123,947.- EUR) to four hundred and twenty-five thousand Euro (425,000.- EUR), without issuing new shares.

4. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company.

5. Delegation of the daily management of the Company to Mr. Hans Christian Gjövik, a board member of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list;

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting. All the shareholders represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the Items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions.

First resolution

The meeting resolves to submit the Company to the provisions of Chapter 13 of the 2002 Law.

Second resolution

Subsequently to the foregoing resolution, the meeting resolves to amend the Articles of Incorporation of the Company as follows:

1. Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company is amended, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The purpose of the corporation is the creation, administration and management of one or several Luxembourg and/or foreign collective investment funds in transferable securities authorized according to the Directive 85/611/EEC, as amended («UCITS») and of other Luxembourg and foreign collective investment funds not covered by this Directive («UCI») (all together the «Funds») on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of chapter 13 of the Luxembourg law of December 20, 2002 on undertakings for collective investment, as it may be amended from time to time (the «2002 Law»), and the issue of certificates or statement of confirmation evidencing undivided co-ownership interests in such Funds.

The corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may on behalf of the Funds, enter into any contracts, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Funds and the holders of certificates of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Funds. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitation set forth by chapter 13 of the 2002 Law.»

2. Article 9 of the Articles of Incorporation of the Company is amended, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 9.** The ordinary general meeting shall be held every year at the registered office or any other place as may be specified in the notice of meeting on the second Friday in May at 11.30 a.m. If such day is a holiday, the general meeting shall be held on the next following business day at the same hour. Extraordinary general meetings shall be held whenever the corporation's interests so require, at such place and time as specified by the notice of the meeting. Such meetings will be convened by any two directors or at the request of shareholders holding at least 20% of the capital.»

3. Article 14 of the Articles of Incorporation of the Company is amended, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 14.** The corporation shall be managed by a board of directors comprising at least three members, who need not be shareholders of the corporation. They are appointed by the general meeting of shareholders of the corporation for a maximum period of six years and may be removed by resolution of a general meeting of shareholders at any time. They may be re-elected. Any change in the board of directors shall be notified to the Custodian. In the event of a vacancy in the office of a director, the remaining directors may elect in general council and may appoint a director to fill such vacancy temporarily. In such event the next general meeting will proceed to the final election.»

4. In the article 15 of the Articles of Incorporation of the Company, the eight sentence is amended, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 15. (8th sentence).** Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meetings, it being understood that directors may attend meetings by the way of a conference telephone call.»

5. Article 17 of the Articles of Incorporation of the Company is amended, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 17.** The board of directors is invested with the broadest powers to act in the corporation's name and to perform and authorize all operations and all acts of administration and disposition in the course of carrying out the corporation's purpose, subject to the restrictions provided by the law, these Articles and the Management Regulations or the articles of incorporation of the Funds.»

6. In Article 20 of the Articles of Incorporation of the Company the last paragraph is amended, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 20. (last paragraph).** The corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason or his being or having been a director or officer of the corporation, or, at its request, of any other corporation of which the corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which the corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such has committed a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.»

7. Article 21 of the Articles of Incorporation of the Company is amended, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 21.** The operations of the corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the Laws of Luxembourg, shall be entrusted to an independent auditor («réviseur d'entreprise agréé») by determinable service agreement.

The independent auditor may be re-appointed. The appointment may be terminated before its term only for serious reason.

The remuneration of the independent auditor must be approved by the general meeting of shareholders.»

8. Article 22 of the Articles of Incorporation of the Company is amended, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 22.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st day of December of the same year.»

9. In article 24 of the Articles of Incorporation of the Company, the second sentence is amended, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 24. (2nd sentence).** The dividends declared may be paid in Euro or any other currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.»

10. Article 27 of the Articles of Incorporation of the Company is amended, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 27.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto and the 2002 Law.»

Third resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company of three hundred and one thousand and fifty three Euro (301,053.- EUR), i.e. from one hundred twenty three thousand nine hundred and forty seven Euro (123,947.- EUR) to four hundred and twenty-five thousand Euro (425,000.- EUR), without issuing new shares, by incorporation to the capital of an amount of three hundred and one thousand and fifty three Euro (301,053.- EUR) taken from the profits brought forward of the Company.

The existence of a sufficient amount available in the profits brought forward has been evidenced to the undersigned notary by the production of a pro forma balance sheet, which will remain annexed to the present deed.

As a result of such increase of capital, the par value of the shares increases from forty Euro (40.- EUR) to eighty-five Euro (85.- EUR).

Fourth resolution

Consequently, the meeting resolves to replace the first three paragraphs of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company by the following paragraph:

«**Art. 5. (1st paragraph).** The capital of the corporation is set at four hundred and twenty-five thousand Euro (425,000.- EUR), represented by five thousand (5,000) shares of a par value of eighty-five Euro (85.- EUR) each, which are and will remain registered.»

Fifth resolution

The general meeting decides to authorize the delegation of the daily management of the Company to Mr. Hans Christian Gjövik, a board member of the Company.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at 15.50 pm.

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately four thousand four hundred euro (EUR 4,400.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded In English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CARLSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., une société anonyme, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 14 août 1990 publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 398 le 25 octobre 1990, modifiée une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 95 du 23 février 1996,

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Christelle Vaudémont, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Antoinette Farese, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Julie Dedrich, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Soumission de la Société aux dispositions du Chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»).

2. Modification subséquente des articles 3, 9, 14, 15, 17, 20, 21, 22, 24 et 27 des Statuts de la Société.

3. Augmentation du capital social par incorporation des profits reportés à concurrence de trois cent un mille cinquante-trois euros (301.053,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille et neuf cent quarante-sept euros (123.947,- EUR) à quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

4. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société.

5. Délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à M. Hans Christian Gjøvik, un membre du conseil d'administration.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution:

L'assemblée décide de soumettre la Société aux dispositions du Chapitre 13 de la Loi de 2002.

Deuxième résolution:

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier les articles suivants des Statuts de la Société:

1. L'article 3 des Statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet de la Société est la création, l'administration et la gestion d'un ou plusieurs organismes de placement collectif en valeurs mobilières Luxembourgeois ou étranger autorisé conformément à la Directive 85/611/CEE, telle qu'amendée («OPCVM») et d'autres organismes de placement collectif Luxembourgeois ou étranger non couverts par cette Directive («OPC») (ensemble les «Fonds») dans l'intérêt de leurs porteurs de parts ou actionnaires conformément aux dispositions du Chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle qu'amendée de temps en temps (la «Loi de 2002»), et l'émission de certificats ou de déclarations de confirmation établissant les intérêts de copropriété indivise dans de tels Fonds.

La Société peut exercer toute activité liée à la gestion, l'administration et à la promotion des Fonds. Elle peut, pour le compte des Fonds, conclure tout contrat, effectuer tout enregistrement et transfert en son nom ou au nom de tiers dans le registre des actionnaires ou d'obligations de toute société luxembourgeoise ou étrangère, et exercer pour le compte des Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote liés aux titres constituant les avoirs des Fonds. Les pouvoirs énoncés précédemment ne doivent pas être considérés comme exhaustifs, mais seulement déclaratoires.

La Société peut mener à bien toutes activités considérées comme utiles pour l'accomplissement de son objet, demeurant cependant dans les limites fixées par le chapitre 13 de la Loi de 2002.»

2. L'article 9 des Statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'assemblée générale ordinaire se tiendra chaque année au siège social, ou en tout autre lieu qui pourrait être spécifié dans la note de convocation pour le deuxième vendredi du mois de mai à 11.30 heures. Si ce jour se trouvait être un jour de congé, l'assemblée générale se tiendrait le prochain jour ouvrable à la même heure. Des assemblées générales extraordinaires seront convoquées chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent, en un lieu et à une heure précisés dans la convocation de la réunion. De telles assemblées seront convenues par deux administrateurs, quels qu'ils soient, ou à la demande d'actionnaires détenant au moins vingt pour cent (20%) du capital.»

3. L'article 14 des Statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** La Société sera gérée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la Société. Ils sont désignés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour une période maximale de six ans et peuvent être écartés à tout moment en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus. Tout changement dans le conseil d'administration sera notifié à la banque dépositaire. Dans le cas d'une vacance dans les fonctions d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent se réunir en conseil et désigner un administrateur pour remplir temporairement cette vacance. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.»

4. A l'article 15 des Statuts de la Société, la huitième phrase aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15. (8^{ième} phrase).** Les décisions seront prises par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion, étant entendu que les administrateurs pourront participer aux réunions par conférence téléphonique.»

5. L'article 17 des Statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société et pour effectuer et autoriser toute opération et tout acte d'administration et de disposition au cours de la réalisation de l'objet de la Société sous réserve des restrictions de la loi, de ces statuts et des règlements de gestion ou des statuts des Fonds.»

6. A l'article 20 des Statuts de la Société, le dernier paragraphe aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 20. (dernier paragraphe).** La société peut indemniser tout administrateur ou cadre ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs en ce qui concerne toute dépense qu'il aurait raisonnablement effectuée en liaison avec toute action, procès ou procédure auxquelles il aurait été partie, en raison du fait qu'il est ou qu'il aurait été administrateur ou cadre de la société ou, à sa demande, de toute autre société dont la société aurait été actionnaire

ou créancière et de la part de laquelle il n'aurait aucun droit à indemnisation, si ce n'est en relation avec des affaires pour lesquelles il serait en fin de compte juge dans une telle action, procès ou procédure comme étant responsable pour négligence notoire ou mauvaise conduite; dans le cas d'un règlement, l'indemnisation ne serait accordée qu'en liaison avec les affaires régies par la décision judiciaire et au sujet desquelles la société aurait reçu l'avis de son avocat que la personne à indemniser a commis une telle violation de ses obligations. Le droit d'indemnisation dont il est question ci-dessus n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait être habilité.»

L'article 21 des Statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 21.** Les activités de la Société, y compris en particulier ses livres comptables et affaires fiscales ainsi que l'enregistrement de toute recette fiscale ou d'autres rapports exigés par les lois du Luxembourg, seront confiées à un réviseur d'entreprises agréé indépendant par un contrat de services déterminable.

Le réviseur indépendant peut être désigné à nouveau.

Il peut être mis fin à la nomination avant son terme uniquement pour raison sérieuse. La rémunération du réviseur doit être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.»

7. L'article 22 des Statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 22.** L'exercice financier de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et prendra fin au 31 décembre.»

8. A l'article 24 des Statuts de la Société, la seconde phrase aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 24. (2^{ième} phrase).** Les dividendes déclarés peuvent être versés en Euro ou en toute autre monnaie choisie par le conseil d'administration et seront versés en tout lieu et date tel que fixés par le conseil d'administration.»

9. L'article 27 des Statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 27.** Toutes les questions qui ne sont pas régies par ces statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et à la Loi de 2002.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent un mille cinquante-trois euros (301.053,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-sept euros (123.947,- EUR) à quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital d'une somme de trois cent un mille cinquante-trois Euros (301.053,- EUR) prélevée sur les profits reportés de la Société.

L'existence d'un montant suffisant disponible dans les profits reportés a été démontrée au notaire soussigné par la production d'une situation intermédiaire, qui restera annexée au présent acte.

En raison de l'augmentation de capital, la valeur nominale des actions augmente de quarante euros (40,- EUR) à quatre-vingt cinq euros (85,- EUR).

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée décide de remplacer les trois premiers paragraphes de l'article 5 des Statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«**Art. 5. (1^{er} paragraphe).** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt cinq euros (85,- EUR), qui sont et demeureront nominatives.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'autoriser la délégation de la gestion journalière de la société à Monsieur Christian Gjövik, un des administrateurs de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.50 heures.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ quatre mille quatre cents euros (4.400,- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure; ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Vaudémont, A. Farese, J. Dedrich, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 24, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 août 2006.

P. Decker.

(083731.3/206/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

CARLSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 34.518.

Statuts coordonnés déposés au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg., le 10 août 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(083732.3/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

DEVIMUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 118.652.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of July.

Before M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- Mr Hans-Martin Kuske, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

2.- Mr Romain Wagner, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, here represented by Mr Hans-Martin Kuske, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting as said before, has requested the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company to establish as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Duration, Purpose

Art. 1. There is formed a public limited company («société anonyme») under the name of DEVTMUS INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) per share.

The shares are bearer shares.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law on commercial companies.

Title III. - Management

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of association of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting is held on the 2nd Tuesday of May at 12.00 a.m. at the company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 2% of the company's share capital.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 17. The company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 20. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2007.

Subscription and payment

The above-named appearing parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr Hans-Martin Kuske, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, three thousand and thirty-eight shares	3,038
2.- Mr Romain Wagner, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, sixty-two shares	62
Total: three thousand one hundred shares	3,100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Declaration - Estimate of costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand seven hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Jeannot Diderrich, chartered accountant, born in Ettelbruck, on the 27th of March 1973, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
 - b) Mr Romain Wagner, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 26th of June 1967, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
 - c) Mr Hans-Martin Kuske, chartered accountant, born in Jena (Germany), on the 12th of December 1939, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
The limited liability company KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office in L-1140 Luxemburg, 47, route d'Arlon (R.C.S. Luxembourg section B number 33.849).
- 4.- The registered office is established in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
- 5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2009.
- 6.- The board of directors is authorized to nominate one or several of its members as delegate of the board.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Hans-Martin Kuske, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

2.- Monsieur Romain Wagner, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon,

ici représenté par Monsieur Hans-Martin Kuske, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elle sera en même temps enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DEVIMUS INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e mardi du mois de mai à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 2% du capital social.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Hans-Martin Kuske, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, trois mille trente-huit actions.	3.038
2.- Monsieur Romain Wagner, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, soixante-deux actions.	62
Total: trois mille cent actions.	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jeannot Diderrich, expert comptable, né à Luxembourg, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
 - b) Monsieur Romain Wagner, expert comptable, né à Luxembourg, le 26 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
 - c) Monsieur Hans-Martin Kuske, expert comptable, né à Jena (Allemagne), le 12 décembre 1939, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société à responsabilité limitée KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon (R.C.S. Luxembourg section B numéro 33.849).
- 4.- Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête du même comparant et, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: H.-M. Kuske, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2006, vol. 537, fol. 50, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(090486.3/231/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FINKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.382.

L'an deux mille six, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FINKA S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 12 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 7 du 4 janvier 2000, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est présidée par Magali Zitella, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Christine Orban, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Modification subséquente des statuts.

3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le quatrième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6 alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Zitella, A.-S. Baranski, Ch. Orban, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 2006, vol. 470, fol. 68, case 62. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 août 2006.

M. Schaeffer.

(090155.2/5770/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

FINKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.382.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2006.

M. Schaeffer.

(090156.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

PUBLIC SAFETY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 117.722.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of July.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 66 466.

here represented by

-Mr Guy Harles, director of SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. residing professionally at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

-Mr Douglas Grant Robertson, director of SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. residing at Blackmore Grange, Blackmore End, Hanley Swan, Worcester WR80EE, United Kingdom, and

-Mr Willy Grözinger, director of SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. residing at Am Gerichtsköppel 4A, 35745 Herborn, Germany.

acting in their capacity as director of SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., having the power to bind the company by their joint signatures.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that, it is the sole shareholder of PUBLIC SAFETY LUXEMBOURG, S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registration with the Luxembourg trade and companies register pending, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on the 6th of July 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since the date of incorporation.

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital by an amount of eighty seven million one hundred ninety five thousand four hundred euro (EUR 87,195,400.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to the amount of eighty seven million two hundred seven thousand nine hundred euro (EUR 87,207,900.-) by the issue of three million four hundred eighty seven thousand eight hundred sixteen (3,487,816) new shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each next to the five hundred (500) existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the three million four hundred eighty seven thousand eight hundred sixteen (3,487,816) new shares and to have them fully paid up, according to article 4.1 of the law of 29th December 1971, by contribution in kind, of a part of its assets and liabilities, which consists, in this case among other in the following assets:

(i) one hundred percent (100%) of the shares of PUBLIC SAFETY EQUIPMENT, INC., a company incorporated in the United States with registered number 2664648, whose registered office is set at THE CORPORATION TRUST Co., 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, U.S.A., valued at fourteen million seven hundred forty nine thousand one hundred and eighty euro (EUR 14,749,180.-);

(ii) one hundred percent (100%) of the shares of SETON HOUSE INTERNATIONAL (FRANCE) SAS, a company incorporated in France with registered number 383 832 771, whose registered office is set at 38, rue Pierre Mendès-France, 69120 Vaulx-en-Velin, France, valued at two million three hundred eight thousand eight hundred and six euro (EUR 2,308,806.-);

(iii) one hundred percent (100%) of the shares of XATIRB2, a company incorporated in England and Wales with registered number 4172302, whose registered office is set at SETON HOUSE, Warwick Technology Park, Gallows Hill, Warwick, CV34 6DE, valued at sixty-nine million five hundred seventy four thousand nine hundred and twenty-five euro (EUR 69,574,925.-);

(iv) one hundred percent (100%) of the shares of BRITAX AUTOZUBEHÖR, GmbH, a company incorporated in Germany with registered number HRB 961, whose registered office is set at Ulm, Germany, valued at five hundred fifty thousand euro (EUR 550,000.-); and

(v) one hundred percent (100%) of the shares of the Company itself valued at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to reduce the corporate capital of the company by an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) to bring it from its present amount of eighty seven million two hundred seven thousand nine hundred euro (EUR 87,207,900.-) to eighty seven million one hundred ninety five thousand four hundred euro (EUR 87,195,400.-) by the cancellation of five hundred (500) shares of the shares held by the company in its portfolio subsequent to the contribution by SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. of its assets and liabilities.

As a consequence of the preceding resolutions, SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. holds three million four hundred eighty seven thousand eight hundred sixteen (3,487,816) shares.

Third resolution

The sole shareholder declares that the contribution of the aggregate amount of eighty seven million one hundred ninety-five thousand four hundred eleven euro (EUR 87,195,411.-) is allocated (i) to the share capital of the Company for an amount of eighty seven million one hundred ninety-five thousand four hundred euro (EUR 87,195,400.-) and (ii) to the share premium for an amount of eleven euro (EUR 11.-).

Fourth resolution

As a consequence of the said resolutions, the sole shareholder decides to amend Article 6 of the Company's articles of association, which will be read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at eighty seven million one hundred ninety-five thousand four hundred euro (EUR 87,195,400.-) divided into three million four hundred eighty seven thousand eight hundred sixteen (3,487,816) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

Capital duty exemption request

Considering that for the increase of capital contained in the first resolution, all the conditions as set forth in article 4-1 of the law of 29th December 1971, as amended are met so for the above contribution to benefit from the exemption on the capital duty since all assets and liabilities of SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., sole shareholder of the Company, will be simultaneously contributed to the Company itself and to two other companies whose sole shareholder is also SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. namely:

- SETON HOUSE LUXEMBOURG, S.à r.l. and
- PREMIUM AIRCRAFT INTERIORS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 66 466,

ici représentée par

-Monsieur Guy Harles, administrateur de SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

-Monsieur Douglas Grant Robertson, administrateur de SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. demeurant à Blackmore Grange, Blackmore End, Hanley Swan, Worcester WR80EE, Royaume-Uni, et

-Monsieur Willy Grözinger, administrateur de SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. demeurant Am Gerichtsköppel 4A, 35745 Herborn, Allemagne.

agissant en leur qualité d'administrateur de SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par leurs signatures conjointes.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire pour acter qu'elle est l'associé unique de PUBLIC SAFETY LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, pas encore immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 6 juillet 2006, pas encore publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis la date de la constitution.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre-vingt-sept millions cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents euros (EUR 87.195.400,-) pour le porter de son montant initial de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de quatre-vingt-sept millions deux cent sept mille neuf cents euros (EUR 87.207.900,-) par l'émission de trois millions quatre cent quatre-vingt sept mille huit cent seize (3.487.816) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à côté des cinq cents (500) parts sociales déjà existantes.

Souscription - Liberation

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les trois millions quatre cent quatre-vingt sept mille huit cent seize (3.487.816) parts sociales nouvelles et les libérer, moyennant apport en nature, en accord avec l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971, d'une partie de tous ses actifs et passifs qui consiste notamment, dans le cas présent, en les actifs suivants:

(i) cent pour cent (100%) des actions de la société PUBLIC SAFETY EQUIPMENT, INC., une société constituée aux Etats-Unis, enregistrée sous le numéro 2664648, ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST CO., 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis, évaluées à quatorze millions sept cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt euros (EUR 14.749.180,-);

(ii) cent pour cent (100%) des actions de la société SETON HOUSE INTERNATIONAL (France) SAS, une société constituée en France, enregistrée sous le numéro 383 832 771, ayant son siège social au 38, rue Pierre Mendès-France, 69120 Vaulx-en-Velin, France, évaluées à deux millions trois cent huit mille huit cent six euros (EUR 2.308.806,-);

(iii) cent pour cent (100%) des actions de la société XATIRB2 une société constituée en Angleterre et Pays de Galles, enregistrée sous le numéro 4172302, ayant son siège social à SETON HOUSE, Warwick Technology Park, Gallows Hill, Warwick, CV34 6DE XATIRB2 évaluées à soixante-neuf millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 69.574.925,-);

(iv) cent pour cent (100%) des actions de la société BRITAX AUTOZUBEHÖR, GmbH une société constituée en Allemagne enregistrée sous le numéro HRB 961, ayant son siège social à Ulm, Allemagne évaluées à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-); et

(v) cent pour cent (100%) des parts sociales de la Société elle-même évaluées à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La propriété et la valeur de tels actifs et passifs a été certifiée au notaire soussigné.

Seconde résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-sept millions deux cent sept mille neuf cents euros (EUR 87.207.900,-) à quatre-vingt sept millions cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents euros (EUR 87.195.400,-) par l'annulation de cinq cents (500) parts sociales propres détenues par la société dans son portefeuille suite à l'apport par SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. de ses actifs et passifs.

En conséquence des résolutions qui précèdent, SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A. détient trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent seize (3.487.816) parts sociales.

Troisième résolution

Le seul associé décide que l'apport total d'un montant de quatre-vingt sept millions cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent onze euros (EUR 87.195.411,-) est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de quatre-vingt sept millions cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents euros (EUR 87.195.400,-) et (ii) à la prime d'émission pour un montant de onze euros (EUR 11,-).

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt sept millions cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents euros (EUR 87.195.400,-) représenté par trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent seize (3.487.816) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête d'exonération du droit d'apport

En considération de l'augmentation de capital visée dans la première résolution, toutes les conditions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont remplies de telle sorte que l'apport bénéficie de l'exonération du droit d'apport car l'intégralité des actifs et passifs de SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., associé unique de la Société, est simultanément apportée à la Société elle-même et aux deux autres sociétés dont l'associé unique est également SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., à savoir:

- SETON HOUSE LUXEMBOURG, S.à r.l. et
- PREMIUM AIRCRAFT INTERIORS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.

Frais et Dépenses

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, lesdits mandataires ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Harles, D. G. Robertson, W. Grözinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 80, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

G. Lecuit.

(084452.3/220/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

PUBLIC SAFETY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 117.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

G. Lecuit.

(084454.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

CFOLB VENTURE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 88.347.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2006 que:

- les démissions des administrateurs:

Monsieur P. Loewen,

Monsieur M. Muller,

Monsieur D. Bour,

sont acceptées;

- la démission du commissaire aux comptes Jean-Marc Faber est acceptée;

- le siège social est transféré de L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087976.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

GESMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 82.719.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

S. Paché.

(083857.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

GESMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 82.719.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

S. Paché.

(083855.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

SUN HOTELS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.373.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUN HOTELS INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(083416.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

ALLALIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 97.001.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALLALIN INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(083417.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

VIKING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 108.001.

Il résulte de la décision du liquidateur prise en date du 3 août 2006 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087764.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

93289

GLYCINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 118.654.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société DALECREST LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de GLYCINE S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société DALECREST LIMITED, prédésignée, trois cent dix-neuf actions.	319
2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, une action.	1
Total: trois cent vingt actions.	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, né à San Dona' di Piave (Italie), le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2006, vol. 537, fol. 35, case 5. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(090490.3/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FARGO INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 32.866.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Benoît Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GRANSEL FINANCE LIMITED (B.V.I.), IBC numéro 603480, dont le siège est établi 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Po Box 3175, Road Town Tortola, British Virgin Islands, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme FARGO INVESTMENT HOLDINGS S.A., R.C.S. Luxembourg B 32.866, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, en date du 9 janvier 1990, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 279 du 14 août 1990, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 9 juillet 1998 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 728 du 8 octobre 1998;

- que le capital social de la société anonyme FARGO INVESTMENT HOLDINGS S.A. s'élève actuellement à trois cent neuf mille huit cent soixante six euros quatre vingt onze cents (309.866,91 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros sept cent quatre vingt neuf cents (24,789 EUR), entièrement libérées;

- que la société GRANSEL FINANCE LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme FARGO INVESTMENT HOLDINGS S.A., celle-ci ayant en ce jour cessé toute activité;

- que la société GRANSEL FINANCE LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société anonyme FARGO INVESTMENT HOLDINGS S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés et/ou comptabilisés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 80, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

G. Lecuit.

(083916.3/220/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

WIARG INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.815.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WIARG INTERNATIONAL HOLDING S.A.

C. Shlessler / F. Mesenburg

Administrateur / Administrateur

(083419.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

KAMALICHAN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.736.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature

La gérance

(083877.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

GALEY & LORD INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.992.

In the year two thousand and six, on the first August.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. GREENSBORO TEXTILE ADMINISTRATION S.C.S., a société en commandite simple incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr Pierre Hoffmann, chartered accountant, having his professional address 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2. Mr Pierre Hoffmann, previously named.

Such appearing parties are the sole shareholders of GALEY & LORD INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 82992, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on June 29, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 42, on January 9, 2002. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on November 5, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 148 on February 17, 2005.

The appearing parties may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Modification of the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of December 2006 instead of the thirtieth day of September 2006.

2. Modification of all Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of the same year.

3. Subsequent amendment of article 14 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of December 2006 instead of the thirtieth day of September 2006.

Second resolution

The general meeting decides to modify all the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of the same year.

Third resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 14 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«Art. 14. (first paragraph).

14.1. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and ends on December 31st of the same year.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. GREENSBORO TEXTILE ADMINISTRATION S.C.S., une société en commandite simple constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L- 1526 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Pierre Hoffmann, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Monsieur Pierre Hoffmann, prénommé.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de GALEY & LORD INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82992, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L- 1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 42 le 9 janvier 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par acte notarié en date du 5 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 148 du 17 février 2005.

Les parties comparantes peuvent délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un décembre 2006 au lieu du trente septembre 2006.

2. Modification de toutes les années sociales subséquentes de sorte que chacune commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

3. Modification subséquente de l'article 14 des statuts de la Société.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un décembre 2006 au lieu du trente septembre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier toutes les années sociales subséquentes de la Société de sorte que chacune commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts de la Société de la façon suivante:

«Art. 14. (premier alinéa). 14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux parties comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Hoffmann, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 août 2006, vol. 905, fol. 74, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2006.

J.-J. Wagner.

(084308.3/239/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

GALEY & LORD INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 82.992.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, le 11 août 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2006.

J.-J. Wagner.

(084309.3/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**VOTUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CHAFIKA, S.à r.l.).**

 Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.770.

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme N.H. HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66.543, ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Nico Hansen, qualifié ci-après.
- 2.- La société de droit des Bahamas EATON OVERSEAS S.A., avec siège social à Nassau, East Bay Street, Montague Sterling Centre, P.O. Box N-3720, (Bahamas), inscrite au Registre des Sociétés de Nassau sous le numéro 91.954B, ici dûment représentée par Monsieur Nico Hansen, qualifié ci-après.
- 3.- Monsieur Nico Hansen, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Sacha Kremer, employé privé, né à Clervaux, le 5 juillet 1972, demeurant à L-4350 Esch-sur-Alzette, 14 rue Wurth Paquet, ici représenté par Monsieur Nico Hansen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- 5.- Monsieur Pascal Soffiatiuro, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 2 août 1973, demeurant à L-8010 Strassen, 234, Route d'Arlon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CHAFIKA, S.à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53.770, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 190 du 16 avril 1996, que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen:
 - en date du 30 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 562 du 14 octobre 1997,
 - en date du 3 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 448 du 2 juillet 1998,
 et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1043 du 29 mai 2006.
- Que les comparants sub 1) et 2) sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

- La société anonyme N.H. HOLDING S.A., prédésignée, cède par les présentes 50 parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Nico Hansen, préqualifié, qui accepte.
- La société anonyme N.H. HOLDING S.A., prédésignée, cède par les présentes 50 parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Sacha Kremer, préqualifié, qui accepte par son mandataire.
- La société de droit des Bahamas EATON OVERSEAS S.A., prédésignée, cède par les présentes 6 parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Nico Hansen, préqualifié, qui accepte.
- La société de droit des Bahamas EATON OVERSEAS S.A., prédésignée, cède par les présentes 6 parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Sacha Kremer, préqualifié, qui accepte par son mandataire.
- La société de droit des Bahamas EATON OVERSEAS S.A., prédésignée, cède par les présentes 38 parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Pascal Soffiatiuro, préqualifié, qui accepte.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-sept mille trois cent cinquante euros (37.350,- EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales de deux cent quarante-neuf euros (249,-EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- Monsieur Nico Hansen, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, cinquante-six parts sociales	56
2.- Monsieur Sacha Kremer, employé privé, demeurant à L-4350 Esch-sur-Alzette, 14 rue Wurth Paquet, cinquante-six parts sociales	56
3.- Monsieur Pascal Soffiaturu, employé privé, demeurant à L-8010 Strassen, 234 Route d'Arlon, trente-huit parts sociales	38
Total: cent cinquante parts sociales	150

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, qu'elles soient commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en VOTUM, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de VOTUM, S.à r.l.»

Cinquième résolution

L'assemblée procède à des changements au niveau des gérants et constate que la gérance se composera dès lors comme suit:

- Monsieur Nico Hansen, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, gérant administratif, et
- Monsieur Aleksander Djukanovic, employé privé, né à Smederevska Palanka (Ex-Yougoslavie), le 27 juillet 1972, demeurant à L-7262 Helmsange, 7, Cité Princesse Amélie, gérant technique.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature des gérants comme suit:

«La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Hansen, P. Soffiaturu, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2006, vol. 537, fol. 5, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2006.

J. Seckler.

(084539.3/231/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

PHOTO INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 26.753.

Le siège social de la société sis au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 7 août 2006.

Certifié conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04950. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(088285.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

GRAAL SOFT, S.à r.l. (GB), SUCCURSALE DE LUXEMBOURG.

Adresse de la succursale: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 107.424.

Le bilan au 28 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

(083932.7//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

FRIBECK MAISON PLUS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5540 Remich, 1, rue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 96.991.

Im Jahre zweitausend sechs, den vierten August,

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach,

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft FRIBECK MAISON PLUS S.A. mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 96.991,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 10. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1346 vom 18. Dezember 2003,

mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in ein tausend Aktien (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (EUR 31,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Jean-Paul Frank, sachverständiger Buchhalter, wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Er beruft zum Schriftführer Frau Sandra Krings, sachverständige Buchhalterin, wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

und zum Stimmzähler Herr Max Galowich, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Remich; und dementsprechende Abänderung des zweiten Absatzes von Artikel 1 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.

Art. 1. (Absatz 2). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-5540 Remich, 1, rue de la Gare.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Remich zu verlegen und demgemäss den zweiten Absatz von Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. (Absatz 2). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-5540 Remich, 1, rue de la Gare. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-P. Frank, S. Krings, M. Galowich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 8 août 2006, vol. 362, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 21. August 2006.

H. Beck.

(088132.3/201/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

FRIBECK MAISON PLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 1, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 96.991.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 août 2006.

H. Beck.

(088134.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

ACCIPITER HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 111.499.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 7 juillet 2006

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- NUTAN (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 590480;

- Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Daniel Adam, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

et du Commissaire:

VAN GEET DERIK & Co, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 73.376;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

D. Marliani

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087481.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

DELHAIZE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 6, route d'Olm.
R. C. Luxembourg B 97.993.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 18 juillet 2006

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la société DELHAIZE LUXEMBOURG S.A.:

- que l'assemblée générale de la Société décide de porter le nombre d'administrateurs à quatre et de nommer Madame Christiane Steegmans, née le 2 juillet 1958 à Uccle, Belgique, demeurant au 1428 Lillois, rue du Baty 98, Belgique, comme nouvel administrateur de la Société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2006;

- que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Guy Jourquin, né le 25 août 1956 à Wetteren, Belgique, demeurant à Cooppalaan 156, B-9230 Wetteren, Belgique, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui viendra à statuer sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2006;

- que le mandat du réviseur d'entreprises, DELOITTE, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui viendra à statuer sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour DELHAIZE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087503.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

LW FORUM ABSOLUTE RETURN INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 118.701.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-sixth day of July.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

FORUM ABSOLUTE RETURN FUND, LTD., a corporation organised under the laws of British Virgin Islands, with registered office at c/o FGC Corporate Services 125 Main Street, PO Box 144, Road Town, Tortola, BVI, registered with the Company Register, under the number 405595,

here represented by Ms Katarzyna Kuszewska, jurist, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on July 11th, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name LW FORUM ABSOLUTE RETURN INVESTMENT, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager or, as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or, with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at seventeen thousand United States Dollars (USD 17,000), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of thirty-four United States Dollars (USD 34) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager or, if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or videoconference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, FORUM ABSOLUTE RETURN FUND, LTD., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of seventeen thousand US Dollars (USD 17,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

For the purpose of the registration, the capital is valued at EUR 13,511.38 (thirteen thousand five hundred and eleven Euro thirty-eight cents).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300 (one thousand three hundred Euro).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. The registered office of the Company is set at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

FORUM ABSOLUTE RETURN FUND, LTD., une société organisée en vertu du droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à c/o FGC Corporate Services 125 Main Street, PO Box 144, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre des Sociétés, sous le numéro 405595,

ici représentée par Mademoiselle Katarzyna Kuszewska, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LW FORUM ABSOLUTE RETURN INVESTMENT, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à dix-sept mille dollars des Etats-Unis (USD 17.000), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de trente-quatre dollars des États-Unis (USD 34) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

FORUM ABSOLUTE RETURN FUND, LTD., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces de sorte que la somme de dix-sept mille dollars des Etats-Unis (USD 17.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 13.511,38 (treize mille cinq cent onze euros trente-huit cents).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. Le siège social de la Société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Kuszewska, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 2006, vol. 437, fol. 88, case 3. – Reçu 135,11 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx.

(091439.3/242/390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

LUMAWI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 51.097.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

S. Livoir.

(083860.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

MONDI PACKAGING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 109.760.

Extrait d'une résolution prise par l'Assemblée Générale des Associés de la société en date du 7 juin 2006

«M. Arjan Vishan Kirthi Singha, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a été nommé au conseil de gérance de la société avec effet au 7 juin 2006, en remplacement de M. Theo Bosman, décédé le 7 mai 2006.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Pace-Bonello

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087826.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

MONDI INFLATABLE PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 100.675.

Le conseil d'administration de la Société est au regret d'annoncer le décès de M. Theo Bosman, administrateur de la Société, survenu dimanche 7 mai 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Pace-Bonello

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087866.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

RIVER OAKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 118.510.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first of July.
Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Mr Frédéric Gautier-Winther, companies' manager, born in Paris (France), on the 25th of May 1952, residing at 4010 Inverness, 77019 Houston, Texas (United States of America),

here represented by Mr Laurent Kind, private employee, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company («société à responsabilité limitée»), as follows:

Chapter I. Purpose - Name - Duration

Art. 1^{er}. A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of in.

Art. 2. The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company shall take the name of RIVER OAKS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. Corporate Capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, which have been subscribed as follows:

Mr Frédéric Gautier-Winther, companies' manager, born in Paris (France), on the 25th of May 1952, residing at 4010 Inverness, 77019 Houston, Texas (United States of America), five hundred sharequotas.	500
Total: five hundred sharequotas	500

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right, the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance sheet and inventory of the company.

Chapter III. Management

Art. 10. The shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxyholder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. General Stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2006.

Payment of the sharequotas

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named shareholder took the following resolutions:

1.- The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.

2.- Is appointed as managing director:

Mr Bob Faber, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 15th of May 1964, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.

3.- The company will be validly bound by the sole signature of the managing director.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Frédéric Gautier-Winther, gérant de sociétés, né à Paris (France), le 25 mai 1952, demeurant à 4010 Inverness, 77019 Houston, Texas (Etats-Unis d'Amérique),

ici représenté par Monsieur Laurent Kind, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er}. Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de RIVER OAKS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, lesquelles ont été souscrites comme suit:

Monsieur Frédéric Gautier-Winther, gérant de sociétés, né à Paris (France), le 25 mai 1952, demeurant à 4010 Inverness, 77019 Houston, Texas (Etats-Unis d'Amérique), cinq cents parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales	500

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

2.- Est désigné comme gérant de la société:

Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Kind, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 août 2006, vol. 537, fol. 45, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088757.3/231/235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

93309

THIEL AS LOGISTICS AG, Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher, 5, An de Längten (Z.I. Potaschberg).
R. C. Luxembourg B 75.394.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 3 août 2006.

Signature.

(083488.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

WALFERDANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 81.601.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083497.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

BERTON COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.666.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083500.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

CASHMERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 42.640.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083502.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

TRICLA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 84.999.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083504.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

93310

DANUBE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.165.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société de droit des Iles Vierges Britanniques EDMONTON CAPITAL LTD, (ci-après la «mandante»), ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickham's Cay I, Vanterpool Plaza, P.O. Box 873, (Iles Vierges Britanniques), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme DANUBE HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35.165, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 1990, publié au Mémorial C numéro 128 du 15 mars 1991, que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 8 novembre 1991, publié au Mémorial C numéro 211 du 20 mai 1992,
- en date 1^{er} octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 921 du 3 décembre 1999.

2.- Que le capital souscrit de la société est fixé à 200.000,- EUR (deux cent mille euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions chacune d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

3.- Que sa mandante s'est rendue propriétaire de la totalité des actions de la société DANUBE HOLDING S.A.

4.- Que sa mandante, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société DANUBE HOLDING S.A., a décidé de la dissoudre.

5.- Que par la présente, la mandante décide de prononcer la dissolution anticipée de la société, avec effet immédiat.

6.- Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout le passif de la société dissoute.

7.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8.- Que décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes.

9.- Qu'il y a lieu de procéder à la destruction des titres au porteur.

10.- Que les livres et documents de la société DANUBE HOLDING S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cents euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2006, vol. 537, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088788.3/231/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

MONDI GERMAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 99.049.

Le conseil d'administration de la Société est au regret d'annoncer le décès de M. Theo Bosman, administrateur de la Société, survenu dimanche 7 mai 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Pace-Bonello

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087924.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 54.823.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083505.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

CAMYBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 31.088.

La mention rectificative relative au bilan de la société au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083515.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

CARENA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 57.798.

Le bilan abrégé arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083821.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

OCTIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 55.149.

Le bilan abrégé arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083822.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

APAX FINANCE & INCENTIVE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 212.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.660.

Il résulte de la décision du liquidateur prise en date du 3 août 2006 que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087766.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

93312

ATC SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 80.093.

Il résulte de l'Assemblée Extraordinaire du seul gérant en date du 1^{er} août que:

- Le seul gérant, R.C.S. CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. a été dissout par fusion avec ATC-R.C.S. CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Les nouveaux gérants seront dorénavant et pour une période indéfinie:

Gérants:

- Robert Govaerts,
avec adresse à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas,
- Johan Lont,
avec adresse à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas,
- André Nagelmaker,
avec adresse à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas,
- Richard Brekelmans,
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
- Johan Dejans,
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

La liste de signatures autorisées se compose de suite:

Gérants:

- Robert Govaerts,
avec adresse à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas,
- Johan Lont,
avec adresse à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas,
- André Nagelmaker,
avec adresse à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas,
- Richard Brekelmans,
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
- Johan Dejans,
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Mandataires:

- Anne Coenen,
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
- Wilfred van Dam,
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
- Frédéric Francesconi,
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
- Hind Masad,
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
- Isabelle Rosseneu,
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
- Michael Verhulst,
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

La société sera liée par les signatures conjointes de deux gérants ou par les signatures conjointes d'un gérant avec un mandataire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

R. Brekelmans / J. Dejans.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04986. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088131.3//52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.